

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 033-2017

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.126

Déposée le: 02.03.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 23.03.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –



### Comment se fait-il que le milieu du squat bernois profite des magouillages de la gauche?

Cela fait de nombreuses années que l'ancienne menuiserie sise sur la Länggasse, à Berne, dans les beaux quartiers du site von Roll, est vide. Quand ce bien immobilier s'est trouvé occupé illicitement, la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer s'est empressée de commander une expertise. Et comme par miracle, quelques jours après, un expert a déclaré que le bâtiment pouvait être libéré pour une utilisation provisoire moyennant des mesures architecturales mineures visant à garantir la stabilité du bâtiment. Le camarade de parti d'Egger, le conseiller national PS Alexander Tschäppät, a été chargé de négocier le contrat avec les squatteurs.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Qui est l'expert qui a réalisé l'étude ?
2. Combien coûteront ces petites mesures architecturales ?
3. Depuis quand ce bien immobilier est-il vide ?
4. Pour quelles raisons ces clarifications interviennent-elles maintenant et pas des années plus tôt ?
5. Quand cette utilisation provisoire prendra-t-elle fin, et qu'advient-il ensuite du bâtiment ?

6. A combien s'élèvent les loyers prévus pour les occupants ?
7. Comment se fait-il que la négociation des conditions générales ait été confiée à un service externe ?
8. A combien la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie estime-t-elle les coûts de l'expertise confiée au conseiller national PS Alexander Tschäppät ?
9. Quels autres biens immobiliers vides depuis plus de six mois le canton de Berne possède-il, et à quelles adresses ?
10. Les coûts des travaux seront-ils facturés au Kollektiv Fabrikool ?  
S'ils ne lui sont pas facturés, pourquoi le contribuable devrait-il payer pour couvrir les coûts d'une utilisation provisoire générés par une occupation illégale ?

Motivation de l'urgence : Les occupations illicites dans la ville de Berne occasionnent des débordements. Il convient de clarifier rapidement la situation.